

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 16 novembre 2018
Délibération n° : 2018_64
Date de convocation : 9 novembre 2018

Objet : **Décision modificative n°6**

Par la suite d'une convocation en date du 9 novembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés au Milleclub à Eyglies, le 16 novembre 2018 à 10 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Danièle GUIGNARD

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

Communes :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Marylène DEBRUNE, déléguée pour la commune, excusée
- **Eyglies** - Jacques GIRAUD, délégué pour la commune, présent (1 voix) ; Anne CHOUVET, Maire, suppléante, présente (0 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, excusé
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, excusée ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, présente (1 voix) ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 19/11/2018
Reçu en préfecture le 19/11/2018
Affiché le
ID : 005-250500600-20181116-DM5ET6-BF

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 16 novembre 2018
Délibération n° : 2018 64
Date de convocation : 9 novembre 2018

Objet : **Décision modificative n°6**

Considérant :

- La nécessité d'ouvrir des crédits complémentaires pour assurer l'entretien des sentiers, suite à l'acquisition des commandes communales et départementales (recettes), pour la part à rembourser à la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras selon la convention passée après vote du budget prévisionnel.

Le Comité syndical, réuni le 16 novembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes Contre : 0 Pour : 18
Abstentions : 0

Décide :

De procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2018 :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60632 833 /SENTIERS	2 475,16		Matériel sentiers
D F 011 62878 833 /SENTIERS	12 000,00		Dépenses liées à la convention avec la CCGQ
R F 74 7473 833 /SENTIERS	2 940,00		Commande du Département au col Agnel
R F 74 74748 833 /SENTIERS	11 535,16		Commandes des communes

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181116-DM5ET6-BF

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 16 novembre 2018
Délibération n° : 2018_64
Date de convocation : 9 novembre 2018

Objet : **Décision modificative n°6**

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		14 475,16
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		14 475,16
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

